



Refus signature acte de vente par le conjoint

Par **Fabrice**, le **13/10/2009** à **23:55**

Bonjour, Mon ex et moi avons signé un compromis de vente en août, pour la vente de notre maison que nous avons acquise en commun en 2005 (prêt aux 2 noms). Nous ne sommes ni pacsés, ni déclarés concubins. Mon ex a quitté le domicile en juillet 2008, et s'est pris un appartement, en me laissant toutes les charges de la maison à payer (crédit, impôts, assurance du prêt...) jusqu'à ce jour. Nous devons signer l'acte de vente dans 1 semaine; cependant, il vient de s'apercevoir que, comme il a quitté la maison et qu'il est domicilié depuis plus d'un an dans un appartement (suite à sa dernière déclaration d'impôt sur le revenu), la maison en vente n'est plus considérée comme sa résidence principale, et il devra donc s'acquitter d'une plus-value de 28% sur la somme qu'il va percevoir de la vente. De ce fait, il menace de ne pas venir à la signature de l'acte de vente (et faire ainsi capoter la vente) si je ne lui verse pas un dédommagement de la plus-value qu'il aura à payer aux impôts. Quels sont mes recours dans ce cas précis ? Peut-il être forcé de signer l'acte ? Si l'acquéreur demande des dommages et intérêts, devrais-je en subir les conséquences (alors que c'est mon ex qui refuse de signer) ? Merci beaucoup pour votre réponse rapide.